



« Introduction à la sécurité civile »

Cette formation est conçue pour acquérir les connaissances de base en sécurité civile au Québec et permettre aux municipalités d'être au fait et de se préparer à faire face à un sinistre majeur.

À qui s'adresse-t-elle?

Coordonnateur municipal de sécurité civile

Les responsables de mission et leurs substituts

Toutes personnes intéressées, de par leurs responsabilités au sein de la municipalité

Membres d'un organisme de soutien

Durée : 7 heures (horaire ajustable)

Nombre de participants :

Entre 15 et 25 personnes

Une attestation est émise.

Les objectifs visés

Décrire le système de sécurité civile au Québec, ses buts, objectifs et enjeux.

Faire connaître le processus de déploiement des ressources gouvernementales (provincial et municipal) lors d'un sinistre majeur.

Résumer les principales obligations légales en matière de sécurité civile à tous les paliers et plus particulièrement au palier municipal.

S'approprier les qualités requises afin d'être en mesure de comprendre et de participer à la mise en place d'une culture de sécurité civile dans son organisation.

Obtenir des informations nécessaires afin de favoriser une participation significative dans la création d'un plan de sécurité civile.

Connaître les ingrédients requis dans l'élaboration d'un plan municipal de sécurité civile et comprendre l'adaptation nécessaire dans l'élaboration d'un plan par rapport à un autre.

Être au fait des conséquences d'un sinistre majeur sur la collectivité.

Se familiariser avec le mécanisme de déclaration de l'état d'urgence et les pouvoirs associés.

Pour information

Téléphone : 514 463-9988

Courriel : info@securitecivilelandry.com

Site : www.securitecivilelandry.com

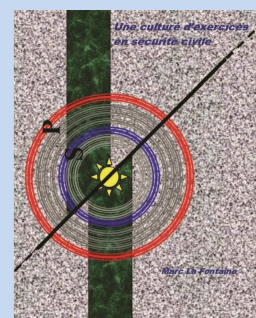
Adresse :
1053, chemin des Patriotes Nord
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0N5

C'est en s'exerçant que l'on devient meilleur !

Vous désirez optimiser votre état de préparation aux urgences par des exercices, ce livre vous propose les étapes du processus de décision de la direction, en passant par la conception, l'élaboration, la formation spécifique, la conduite et l'évaluation d'exercices. Différents types d'exercices, du plus simple au plus complexe, vous sont offerts. Il existe très peu de référence en matière d'élaboration d'exercices au Québec et au Canada. **Pour plus d'information, rendez-vous au**

www.securitecivilelandry.com

UNE CULTURE D'EXERCICES EN SÉCURITÉ CIVILE



par Marc La Fontaine

UN LIVRE À DÉCOUVRIR

APERÇU DE L'ACTIVITÉ DE FORMATION

Qu'est-ce qu'un sinistre? Par où dois-je commencer? Qui peut m'aider?
Catastrophe, sinistre, mesure d'urgence ou plan d'intervention?

Les urgences qui nous touchent de près ou de loin:

Les conséquences sur la collectivité - Les pertes en vies humaines, matérielles et économiques;
Des tensions dans le tissu social;
Les atteintes à la santé des personnes;
Le modèle développé et mis en application par le Gouvernement du Québec;
Les quatre dimensions préconisées.

La portion théorique est ponctuée d'ateliers et de mises en situation permettant une application des principes vus.

Méthodologie d'enseignement

- Présentation PowerPoint
- Vidéos
- Le contenu théorique est relié à des exemples concrets.
- Discussions et échanges :
Le participant est amené à mieux comprendre les rouages organisationnels et opérationnels lors d'un sinistre majeur par l'entremise de petits ateliers.
- Un jeu de rôle permet à chaque participant d'assumer une responsabilité au sein d'une municipalité à l'intérieur d'un exercice de table en tenant compte des réalités du milieu de chacun.

Les formateurs

Forts d'une expérience de plusieurs années dans le domaine des mesures d'urgence et de la sécurité civile, ils sont reconnus en formation, entre autres pour leur dynamisme, leur écoute et leur respect des niveaux de connaissances des divers groupes rencontrés.

Horaire de la journée

- 08h00 Accueil
08h30 Mot de bienvenue
08h35 Présentation du formateur et des participants
08h40 But et objectifs de la formation
08h50 BLOC 1 - Historique de la sécurité civile
Les différentes lois qui ont mené à la Loi sur la sécurité civile
Les sinistres qui ont touché le Québec
Vidéo et discussions
- 10h00 Pause
- 10h15 BLOC 2 - La loi sur la sécurité civile
Les objectifs, les obligations et responsabilités
Le cadre de coordination de site de sinistre et son nouveau vocabulaire
Le contexte de missions
- 12h00 Dîner
- 13h00 Ateliers sur l'identification des missions interpellées lors d'un événement
Plénière
Les 4 dimensions de la sécurité civile
- 14h30 Pause
- 14h45 Mise en situation adaptée à la réalité régionale
15h30 Rétroaction et évaluation de la journée
16h00 Fin de la formation

NOTRE mission, VOTRE développement

en mesures d'urgence et sécurité civile